

Vous souhaitez vous installer en Languedoc ?

Société

Nous vous invitons à consulter la documentation sur les conditions d'installation disponible sur le site Internet languedoc.msa.fr

► Quelles démarches devez-vous effectuer pour être affilié à la MSA ?

Après votre inscription auprès du Centre de Formalité des Entreprises (C.F.E.), vous devez transmettre à la MSA du Languedoc, les documents suivants (1) :



► Pièces d'état civil à fournir à votre MSA :

- Copie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport si vous êtes né en France
- Extrait d'acte de naissance avec filiation et une copie recto verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport si vous êtes né hors France Métropolitaine
- Autorisation de travail sur le territoire français si vous êtes de nationalité étrangère hors EEE

► Documents à compléter et à retourner à votre MSA :

- Questionnaire ci-joint à adresser à votre MSA quelle que soit l'activité que vous exercez
- Statuts de la société PV Assemblée Générale
- Extrait KBIS (sauf pour les indivisions)
- Déclaration d'activité agricole si vous exercez une activité d'élevage, de maraîchage ou de cultures légumières
- Demande d'affiliation en qualité d'entrepreneur de travaux forestiers si vous exercez une activité forestière

► Vous avez besoin d'un accompagnement pour compléter votre dossier ?

Vous pouvez nous contacter par téléphone ou vous rendre dans une de nos agences.

► A quel moment votre dossier sera-t-il instruit ?

Dès réception de l'ensemble des documents, la MSA instruit votre dossier et vous adresse une notification d'affiliation si les conditions sont remplies. Dans le cas contraire, vous recevrez une notification de rejet d'affiliation.

Vous pouvez désormais vous inscrire sur notre site Internet avec le numéro d'immatriculation ou SIREN qui vous a été communiqué par votre MSA afin d'effectuer vos futures démarches en ligne.

(1) Imprimés disponibles sur le site Internet languedoc.msa.fr ou sur simple demande auprès de la MSA du Languedoc

(2) Coordonnées disponibles sur le site Internet languedoc.msa.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE

GARD

Centre de Formalités Des Entreprises

Création d'une SOCIETE

- ☞ **Formulaire M0A** dûment complété et signé (NB : signature sur chaque feuillet)
- ☞ **NSM** pour chaque dirigeants et/ou Membres Exploitants **et** **NSP** pour chaque Aide Familial ou Associé d'Exploitation de chaque exploitant, dûment complétés et signés

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

POUR LA PERSONNE MORALE

- Nîmes** ☐ 2 exemplaires originaux des statuts enregistrés par le Centre des Impôts dont dépend le siège de la société
 BP 80054
 1120 Route de Saint-Gilles
 30023 Nîmes cedex 1
 Tél. : 04 66 04 50 60
 Fax : 04 66 04 50 61
- ☐ Ou 2 expéditions s'ils sont établis par le notaire

NB : AU MOMENT DE L'ENREGISTREMENT, VOUS MUNIR DE 4 EXEMPLAIRES ORIGINAUX MINIMUM :
2 POUR LE RCS - 1 POUR LES SERVICES FISCAUX - 1 POUR LE DECLARANT

- Antenne d'Alès**
 Maison de l'agriculture
 "Porte des Cévennes"
 4A chemin des caves
 30340 Saint-Privat-des-Vieux
 Tél. : 04 66 86 29 80
 Fax : 04 66 30 74 50
- ☐ **Journal d'annonces légales** la page entière en original (voir CFE).
 Ou Copie de la demande de publication comportant le nom du journal d'annonces légales ainsi que la date d'envoi et de parution.

- Antenne de Bagnols-sur-Cèze** ☐ Si le gérant est non statutaire : 2 exemplaires du PV de l'Assemblée Générale le nommant, certifiés conformes du gérant.
 Maison de l'Entreprise
 ZA de l'Euze

- Rue Fernand Jarrig
 30200 Bagnols-sur-Cèze
 Tél. : 04 66 39 60 60
 Fax : 04 66 39 60 61
- ☐ **Attestation de siège social** avec le terme « propriétaire » (voir CFE) et copie de la taxe foncière ou attestation notariée.

POUR LE(S) GERANT(S)

- Antenne Rhône-Vistrenque**
 Domaine de Donadille
 30230 Rodilhan
 Tél. : 04 66 20 44 84
 Fax : 04 66 20 44 84
- Personnes physiques**

- Antenne du Sommiérois** ☐ **Extrait d'acte de naissance** (Mairie du lieu de naissance).
 67 av. de la Calmette
 30250 Villevieille
 Tél. : 04 66 80 58 36
 Fax : 04 66 93 01 05
- ☐ Ou Copie recto-verso d'une pièce d'identité **en cours de validité**, accompagnée d'une déclaration de filiation (si elle ne figure pas sur les documents fournis).
 ☐ **Déclaration sur l'honneur de non-condamnation pénale** (voir CFE).
 ☞ *Si nationalité étrangère, nous contacter.*

- Antenne d'Uzège-Gardonnenque**
 Chemin de la Flesque
 30700 Uzès
 Tél. : 04 66 22 58 36
 Fax : 04 66 59 68 62

PIECES DESTINEES A LA MSA

- ☐ **1 simple copie des statuts.**
- Antenne du Viganais** ☐ **1 copie du procès verbal désignant le(s) gérant(s)** si il(s) n'est (ne sont) pas mentionné(s) dans les statuts.
 Maison de la Formation et des Entreprises
 30 B route du Pont-de-la-Croix
 30120 Le Vigan
 Tél. : 04 67 82 36 10
 Fax : 04 99 92 01 01
- ☐ **1 copie de l'agrément délivré par la DDTM (GAEC)**
- ☐ **1 copie recto-verso de la carte d'identité ou un extrait d'acte de naissance des SERFEL membres de la société.**
- 517 chemin d'Asport
 30800 Saint-Gilles
 Tél. : 04 66 87 00 22
 Fax : 04 66 87 04 62
- ☐ **Pour les étrangers : un extrait d'acte de naissance avec filiation complète et traduction en français.**

FRAIS D'IMMATRICULATION AU RCS ET AU CFE

- ☐ Chèque à l'ordre du **Greffé du Tribunal de Commerce de**
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Etablissement public
 loi du 31/01/1924
 Siret 183 000 041 00032
 APE 9411Z
 www.gard.chambagri.fr
- ☐ Chèque à l'ordre de **l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture du Gard de 60 €.**
- Attention : ces documents constituent la base de toute création de société.**
Des pièces supplémentaires sont demandées en fonction du type de société créée.